

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES ETUDES ET TRAVAUX DE RENATURATION
DE LA COUR ET AMENAGEMENTS DES ABORDS DE L'ECOLE C. DESCARTES

QUESTION N°1

L'exclusivité est-elle exigée concernant le mandataire uniquement ?

REPOSE N°1

Oui, le mandataire devra **comprendre à minima un architecte paysagiste-concepteur** qui assurera un rôle central dans la conception du projet et le suivi des études/réalisation.

